
CELTOR RAPPORT ANNUEL 2024

Décharge de Ronde Sagne

Rapport annuel 2024

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES

T. 032 481 42 62

E. info@celtor.ch

www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi :

07h30 à 11h45

13h15 à 17h30

Vendredi et veille de fêtes :

07h30 à 11h45

13h15 à 16h30

Samedi :

08h00 à 11h30

[uniquement déchèteries]

TRANSPORTEURS 2024 MANDATÉS PAR CELTOR SA

Reichert SA

2603 Péry

**Ordures ménagères,
tournée verte,
encombrants,
papier, carton**

Fredy Hostettmann

2738 Court

Tournée spéciale branches

Meister Nicolas

2340 Le Noirmont

**Déchets organiques
de la restauration**

À l'intention : des actionnaires, des délégué·e·s,
des offices cantonaux & des partenaires.

Sommaire

Entreprise



Organes	p.6
Organigramme	p.8
Le mot du Président	p.10
Le mot du Directeur	p.11
Personnel, statistiques & sécurité	p.12
Histoire	p.16
Points forts de l'année	p.18

Domaines d'activité



Réception-pesage	p.20
Administration	p.20
Halle de transbordement	p.20
Ordures ménagères	p.21
Plastiques ménagers	p.22
Déchets encombrants	p.23
Papier	p.24
Carton	p.25
Le trajet du carton	p.26
Bois	p.28
Déchets verts	p.29
Type B	p.30
Type D	p.31
Type E	p.32

Finances



III

Comptes	p.34
Résultat	p.35
Bilan	p.36
Compte de résultats	p.37
Rapport de l'organe de révision	p.38

Organisation



IV

Conseil d'administration	p.43
Séances d'information	p.44
Prestations aux communes	p.45
DEMAT JB SA	p.46

Organes

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [AU 31.12.2024]

PRÉSIDENT	SCHNYDER Eric	Président de Sylvac SA 2518 Nods
VICE-PRÉSIDENTE	KUHNEN Anne-Marie	Avocate 2712 Le Fuet
MEMBRES	CLÉMENÇON Jean-Jacques JAEGGI Moritz MÉNARD Sophie MERCERAT André	Ing. Microtechn. Dipl. EPFL 2740 Moutier Fiduciaire 2603 Péry Directrice Epsilon Sàrl 2710 Tavannes Conseiller technique indépendant 2735 Champoz
DIRECTEUR	GERBER Béat	3294 Büren an der Aare
RESPONSABLE FINANCES ADMINISTRATION	BAUMGARTNER Sophie	2718 Lajoux

MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE [AU 31.12.2024]

PRÉSIDENT	GERBER Béat	3294 Büren an der Aare
MEMBRES	CLÉMENÇON Jean-Jacques MERCERAT André SCHÄR Daniel	Représentant du CA 2740 Moutier Représentant du CA 2735 Champoz 2716 Sornetan

FONDATION DE RÉAMÉNAGEMENT, REBOISEMENT ET GESTION POSTÉRIEURE
MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION [AU 31.12.2024]

PRÉSIDENT	SCHNYDER Eric	2518 Nods
VICE-PRÉSIDENTE	KUHLEN Anne-Marie	2712 Le Fuet
MEMBRES	GROSSENBACHER Stéphane	Représentant des bourgeoisies de Reconvilier et de Tavannes 2732 Reconvilier
	JAEGGI Moritz	2603 Péry
	ZAUGG Michaël	Représentant des communes de Reconvilier et de Tavannes 2710 Tavannes

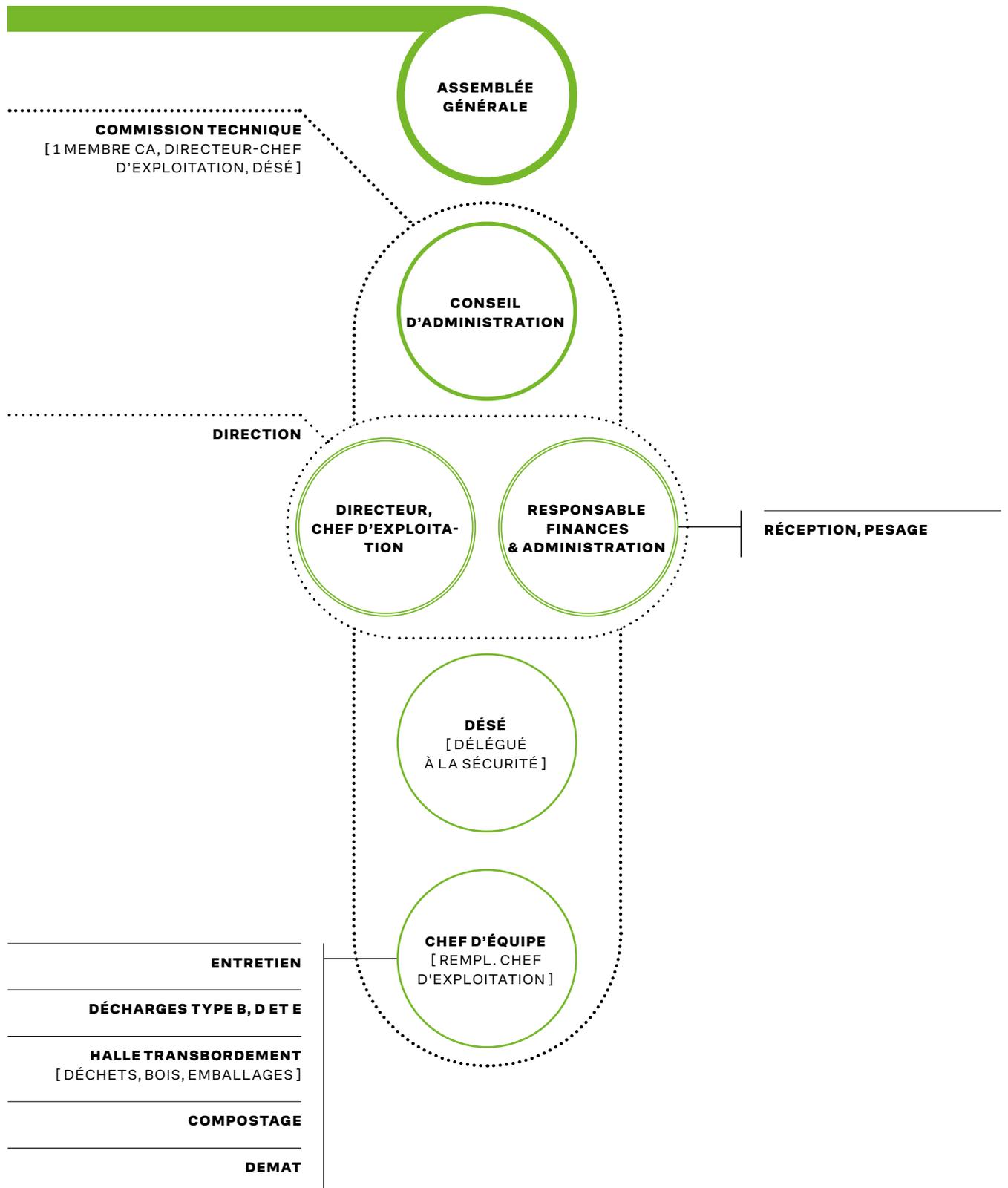
MEMBRES DU COMITÉ DE LA FONDATION,
RESPECTIVEMENT DE LA COMMISSION DE PLACEMENTS DE LA FONDATION [AU 31.12.2024]

PRÉSIDENT	SCHNYDER Eric	2518 Nods
MEMBRES	JAEGGI Moritz	2603 Péry
	ZAUGG Michaël	2710 Tavannes

POUR CELTOR SA ET LA FONDATION DE RÉAMÉNAGEMENT,
REBOISEMENT ET GESTION POSTÉRIEURE [AU 31.12.2024]

ORGANE DE RÉVISION	Fiduciaire SORESA SA	2500 Bienne
---------------------------	-----------------------------	-------------

Organi gramme





Le mot du Président

« Garantir la durabilité de cette mission à long terme dans un environnement dynamique. »

La mission de Celtor définie par ses communes-propriétaires consiste à assurer, de manière économique et respectueuse de l'environnement, la collecte, le recyclage, la valorisation et le stockage des déchets générés dans notre périmètre.

Pour garantir la durabilité de cette mission à long terme dans un environnement dynamique mais fortement réglementé, il est crucial de mettre en place une organisation efficiente, dotée d'équipements et d'infrastructures capables de gérer les variations saisonnières des volumes tout en maîtrisant les différentes contraintes.

La halle reconstruite après l'incendie de 2022 est parfaitement adaptée à notre mission et de plus contribue à la décarbonisation énergétique en Suisse grâce au champ de panneaux photovoltaïques sur son toit. Notre nouvelle installation dispose également d'un système d'extinction moderne et puissant pour prévenir la propagation du feu, car malgré la prévention, des

batteries continuent d'être jetées dans les ordures ménagères.

L'année 2024 a été bien occupée avec le développement du projet Celtor 2 et le démarrage du chantier pour déplacer la route cantonale courant 2025, la mise en place de la collecte de plastiques et la reprise de la société Reichert Transport SA pour optimiser les coûts de collecte et de transport des déchets.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires et clients pour leur confiance et leur collaboration, avec un remerciement particulier à toute l'équipe Celtor pour leur engagement sans relâche tout au long de cette année.

Eric SCHNYDER
Président du Conseil d'administration

Le mot du Directeur

LES DÉFIS DU RECYCLAGE : ENTRE BATTERIES EN FEU ET RÉCUPÉRATION HASARDEUSE

L'année écoulée nous a encore prouvé que le recyclage n'est pas une promenade de santé. Entre l'essor des objets à usage unique, les plastiques qui se prennent pour des caméléons et les batteries lithium-ion qui transforment nos centres de tri en spectacles pyrotechniques improvisés, il y a de quoi rester sur ses gardes !

LES BATTERIES LITHIUM-ION : DES BOMBES À RETARDEMENT

Si l'on devait décerner un prix au déchet le plus à risque, la batterie lithium-ion l'emporterait haut la main. Une simple perforation, une surcharge ou une erreur de tri, et c'est parti pour un feu d'artifice dont personne ne veut ! Nos centres de recyclage ont dû faire face à une augmentation des incidents liés à ces batteries, et croyez-nous, voir une halle de stockage pour déchets s'enflammer n'est pas le genre de spectacle qui amuse nos équipes.

L'ÉTERNELLE BATAILLE CONTRE LES ERREURS DE TRI

Malgré nos efforts de sensibilisation, certaines erreurs persistent. Les emballages sales qui sabotent nos lots de papier, les piles dissimulées dans des sacs poubelles

et les appareils électriques abandonnés dans des bacs inappropriés continuent de nous donner du fil à retordre. Le recyclage, ce n'est pas du vaudou : chaque matériau a besoin de son propre traitement pour éviter la catastrophe.

VERS UN FUTUR PLUS RESPONSABLE

Heureusement, tout n'est pas sombre ! Les avancées technologiques nous donnent de l'espoir. Nous travaillons sur des solutions pour mieux identifier et traiter les déchets dangereux, et nous renforçons nos partenariats avec les fabricants et acteurs pour limiter les risques en amont.

Alors, en 2025, adoptons tous une meilleure discipline de tri ! Et si vous hésitez sur la destination d'un déchet, souvenez-vous : mieux vaut poser une question que d'enflammer un centre de tri !

Merci à tous pour votre engagement, et continuons à recycler !

Beat Gerber
Directeur de Celtor SA

« Les avancées technologiques nous donnent de l'espoir. Nous travaillons sur des solutions. »

Personnel

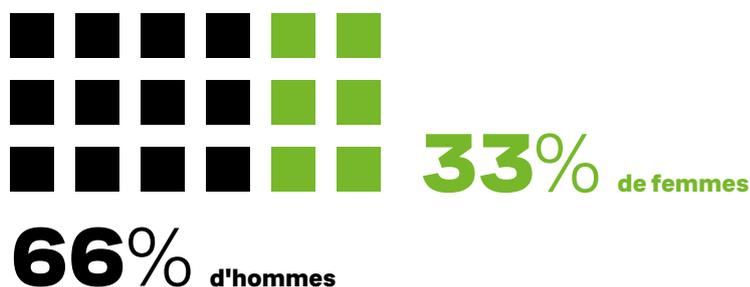
PERSONNEL [AU 31.12.2024]			2024	2023
DIRECTION	GERBER B éat	Directeur 3294 B üren an der Aare	100%	100%
EXPLOITATION	BARTHE Claire-Lise	Concierge, déch èterie Rond de Sagne 2732 Saules	50%	50%
	BOSSART Alexandre	M écanicien de maintenance et machiniste 2336 Les Bois	100%	100%
	BURGER Christoph	Machiniste 2710 Tavannes	100%	100%
	HOHERMUTH Toni	Machiniste 2713 Bellelay	100%	100%
	PELLISSIER Régis	Responsable déch èterie et machiniste 2607 Cort ébert	100%	100%
	SCH ÄR Daniel	M écanicien de maintenance 2716 Sornetan	100%	100%
	WEBER Laurent	Responsable halle de transbordement et machiniste 2732 Saules	100%	100%
	BALETT Ursula	Déch èterie Rondch âtel 2603 P éry	À l'heure	À l'heure
	DARNI Thierry	Responsable déch èterie Rondch âtel 2603 P éry	À l'heure	À l'heure
	FREY Christian	Déch èterie Rond de Sagne / machiniste 2732 Saicourt	À l'heure	À l'heure
	GRABER Jean-Maurice	Déch èterie Rond de Sagne 2712 Le Fuet	À l'heure	À l'heure
	KR ÄHENB ÜHL Michel	Remplacement déch èterie Rondch âtel 2603 P éry	À l'heure	À l'heure
	SCHNEIDER Pierre	Remplacement déch èterie Rond de Sagne 2732 Reconvilier	À l'heure	À l'heure
	GERBER Samuel	Machiniste 3949 Hoftenn	À l'heure	-
DIRECTION / FINANCES & ADMINISTRATION	BAUMGARTNER Sophie	Responsable finances et administration 2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION	BUECHE Natacha	Assistante administrative/comptabilité, réception-pesage 2712 Le Fuet	60%	60%
	MOOSER Claudine	Réception-administration-pesage 2712 Le Fuet	60%	60%
	SCHWARZ Julie	Réception-administration-pesage 2853 Courfaivre	100%	90%



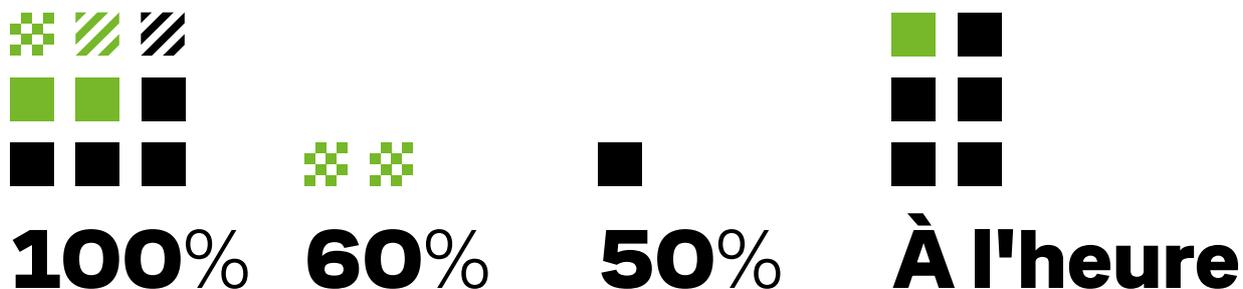
Statistiques

EFFECTIF DU PERSONNEL

[AU 31.12.2024]

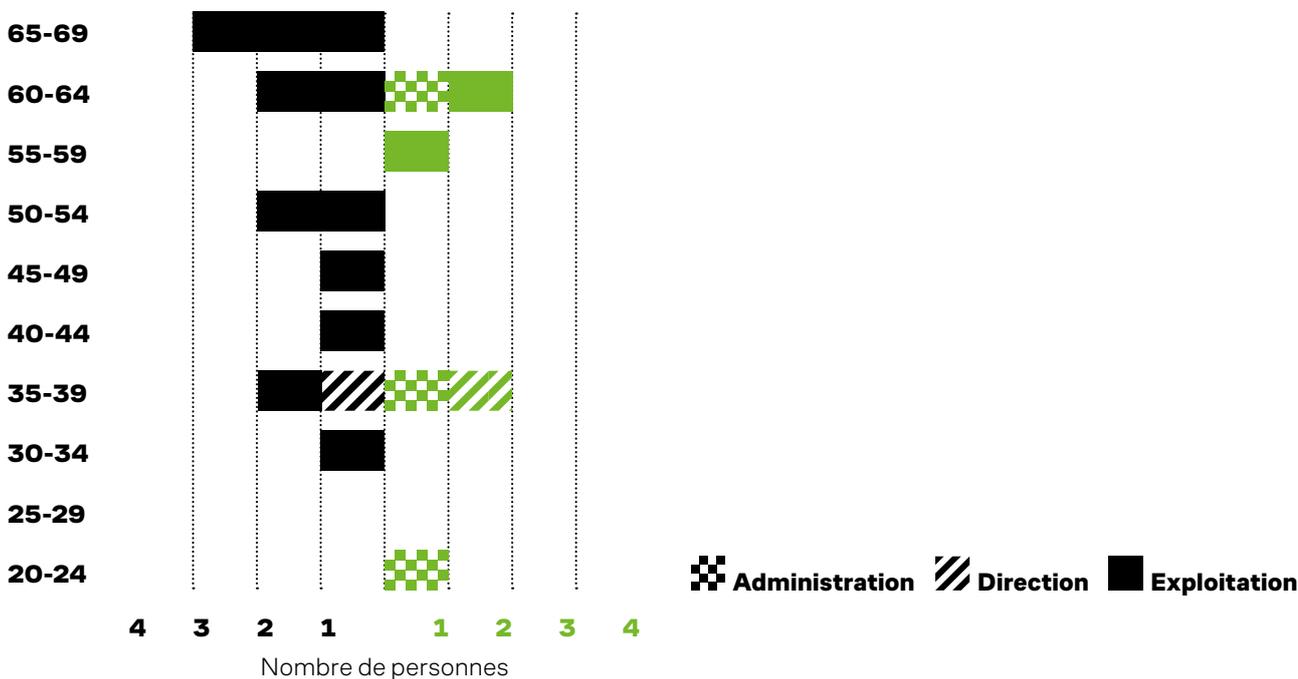


NOMBRE DE COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES PAR TAUX D'ACTIVITÉ



 Administration
  Direction
  Exploitation

PYRAMIDE DES ÂGES [AU 31.12.2024]



& sécurité

Chaque année de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI¹. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est Bémat Gerber (Directeur) qui occupe la fonction de Désé² au sein de la commission de sécurité.

¹ ASI: Bureau pour la sécurité au travail

² Désé: Délégué à la sécurité

Histoire

Constituée en 1978, Celtor SA (centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent de 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes (Lajoux et Les Genevez), avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier (site de Ronde Sagne), **Celtor SA** bénéficie de plus de quarante ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 18 collaborateurs et collaboratrices compétent·es et motivé·es. La formation continue des employé·es permet l'amélioration des connaissances, afin de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets.

Celtor SA a pour missions **la récolte, le stockage provisoire, la gestion et la valorisation des déchets**. Elle assure également **la mise en décharge définitive de certains déchets** qui restent ainsi sur le site de Ronde Sagne, enfouis de manière appropriée dans des compartiments spécifiquement équipés et dont les volumes doivent être utilisés avec mesure et économie. **Celtor SA** s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.





Points forts

CHANTIERS

RECONSTRUCTION

DE LA HALLE DE TRANSBORDEMENT

Les travaux de construction des structures en bois et en métal ont pu commencer en début de l'année 2024. Après avoir rencontré des problèmes dans l'approvisionnement de certains matériaux commandés, la reconstruction a pu évoluer normalement grâce à une bonne collaboration entre les différentes équipes. Il convient de noter que ces travaux ont été menés parallèlement aux activités ordinaires de Celtor. Des mesures de sécurité, ainsi que des déviations ont ainsi dû être mises en place, afin que la décharge reste accessible aux employé·es de Celtor, aux camions qui livrent et qui chargent des matériaux, ainsi qu'aux personnes privées souhaitant se rendre à la déchèterie.

La nouvelle halle a également été équipée d'un système de protection contre les incendies. En plus des détecteurs de fumées et de chaleur, des caméras, des extincteurs et des canons à eau à déclenchement automatique ont été installés pour garantir une réponse rapide et efficace en cas de départ de feu. Cette technologie, déjà utilisée sur d'autres sites similaires, respecte les normes de sécurité actuelles. La conception de la halle, plus haute, permet de maintenir une distance plus importante entre les déchets à traiter et le toit, réduisant ainsi le risque de propagation du feu en cas d'incendie.

SOUS-VOIE

La construction du sous-voie, débutée en octobre 2023, s'est poursuivie tout au long de l'année 2024. L'entreprise mandatée a dû, dans une large mesure, se conformer au cahier des charges établi par l'Office des ponts et chaussées. En septembre 2024, les travaux ont été achevés et l'ouvrage a été officiellement réceptionné.

DÉBUT DE LA POSE

DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

La toiture de la halle de transbordement offre une surface très intéressante pour la production d'électricité solaire. La décision a donc été prise d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur un espace de l'ordre de 3'800 m². Après l'installation des échafaudages et

des mesures de sécurité appropriées, les travaux ont pu débuter en fin d'année 2024. En raison de la saison hivernale, l'installation de ces panneaux s'est déroulée dans des conditions parfois exigeantes. Les coûts liés à cette infrastructure sont en grande partie financés par l'institution Pro-Novo. De ce fait, l'électricité qui sera produite, dont le volume annuel est estimé à 891'660 kWh, devra être injectée dans le réseau. Avec cette installation, Celtor SA participe à la production d'électricité locale et de source durable.

DEVELOPPEMENT DU SITE

CASIER TYPE E

L'étanchéification de l'extension du casier type E n'est toujours pas entièrement terminée. Les conditions météorologiques représentent ici un grand problème. Nous devons en effet avoir un temps ni trop sec, ni trop humide et sans gel. Les travaux ont pu reprendre dans le courant du mois d'avril 2024.

NOUVELLE ROUTE CANTONALE

La construction du coffre de la future nouvelle route cantonale, secteur sud-ouest de la décharge, a débuté en 2023 pour se poursuivre en 2024.

MESURES DE COMPENSATION

ETANG DE CHÂTELET

La remise en état de l'étang du Châtelet constitue une des mesures de compensation à réaliser dans le contexte du projet Celtor 2. La première étape consistait à vider et à assécher l'étang pour ensuite le nettoyer. Ces travaux ont été entrepris lors de températures froides, soit lorsque les grenouilles sont en hibernation.

PROJET DE RACHAT DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT REICHERT SA

Par conférence de presse du 30 août 2024, Celtor SA a officiellement annoncé qu'elle allait acquérir la société de transport Reichert SA, avec effet au 3 janvier 2025.

À cette date, la société Reichert SA prendra le nom de Celtor Transport SA. En raison de l'étroite collaboration menée durant de nombreuses années entre les sociétés Celtor SA et Reichert SA, l'acquisition de cette dernière n'entraînera aucun changement perceptible pour les

partenaires de Celtor SA. Les activités et les emplois de Reichert SA seront maintenus et Celtor SA pourra ainsi assurer une maîtrise raisonnable des coûts de transport liés aux différentes récoltes de déchets dans les communes de la région.

Ce projet d'acquisition a donné lieu à de nombreuses séances, impliquant la direction et le conseil d'administration. Il a été l'un des sujets majeurs abordés par le conseil d'administration pour l'année 2024.

Janvier

Curage annuel des canalisations et des chambres de contrôle des décharges de type B, D et E

Février

Activités courantes

Mars

Arrivée des premières grandes pièces de charpente pour la halle de transbordement

Avril

Reprise des travaux d'étanchéification du casier type E

-

Poursuite de la construction du coffre de la future nouvelle route cantonale

Mai

Assemblée générale des actionnaires Celtor SA

-

Sortie du personnel

Juin

Arrivée des derniers éléments de la charpente pour la halle de transbordement

-

Livraison du nouveau broyeur à compost

Juillet

Activités courantes

Août

Séance d'information sur le MEMO-déchet 2025 avec les secrétaires des communes actionnaires

Septembre

Projet de rachat de l'entreprise de transport Reichert SA

-

Réception de l'ouvrage du sous-voie

Octobre

Info déchets sur la reconstruction de la halle de transbordement

-

Début des travaux pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la halle de transbordement

Novembre

Accueil de deux stagiaires pour la journée « futur en tous genres »

-

Séance d'information avec les communes actionnaires

Décembre

Activités courantes



Domaines d'activité

RÉCEPTION-PESAGE

La réception est le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par trois collaboratrices à temps partiel. En parallèle, celles-ci effectuent également diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à **trois ponts bascules**, est un des points forts de Celtor, unanimement appréciés par les chauffeurs. Toutes les opérations d'entrée et de sortie sont réalisées sans descendre du véhicule, faisant gagner un temps précieux à nos clients.

ADMINISTRATION

Le groupe de communication, constitué en janvier 2023, a poursuivi ses diverses activités telles que l'amélioration du rapport annuel, l'uniformisation des MEMO-Déchets et la publication régulière des Info déchets. La mise à jour du site internet est également planifiée.

Avec l'arrivée de nouvelles collaboratrices, les tâches de la comptabilité ont pu être partagées. Ceci a permis de renforcer notre résilience organisationnelle et réduire les risques liés à la dépendance d'un seul individu. Notre objectif visant à renforcer la polyvalence entre les différentes collaboratrices du département administratif se trouve ainsi en bonne voie de réalisation.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

Depuis l'incendie de juillet 2022, l'utilisation de la halle, en phase de reconstruction, était particulièrement complexe. Les accès à la déchetterie, placés à l'arrière de la halle, sont restés ouverts au public. Cette déchetterie dispose de différents containers et récipients spécifiques pour le tri qui sont mis à la disposition des habitants des communes actionnaires.



Ordures ménagères

Informations clés

PROVENANCE

Les ordures ménagères proviennent principalement des ménages des communes actionnaires de Celtor. Dans des sacs officiels taxés Celtor, celles-ci sont déposées dans les containers semi-enterrés appropriés ou aux points de collectes qui leur sont destinés. Les sacs officiels taxés Celtor sont ensuite récoltés dans le cadre des tournées ordures ménagères organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires.

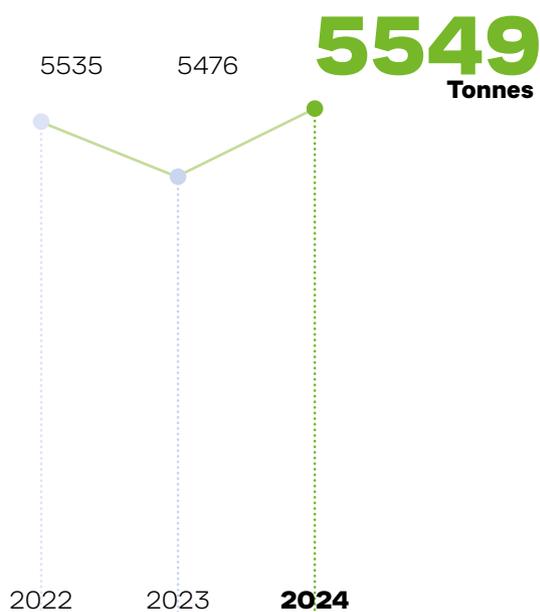
ACTIVITÉS DE CELTOR

Les ordures ménagères sont directement acheminées vers des usines d'incinération suisses. Celle de La Chaux-de-Fonds (Vadec) est la principale partenaire de Celtor au niveau des déchets incinérables.

Lorsque les usines d'incinération sont en révision, les ordures ménagères sont broyées et mises en balles à l'aide de la machine « Bala-Press » par Celtor qui les stocke provisoirement sur son site. Une balle pèse environ 700 kilos et elle représente un volume d'1 m³. Lorsque les usines recommencent à fonctionner, les balles stockées sont progressivement évacuées par rail ou par route vers leurs lieux d'incinération. Cette solution permet de stocker le plus proprement possible le surplus de combustibles durant l'été et d'approvisionner les usines d'incinération durant les mois froids de l'année.



ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Les ordures ménagères sont des déchets urbains, pour lesquels il n'existe actuellement pas de valorisation matérielle. En revanche, en usine d'incinération, les ordures ménagères alimentent un réseau de chauffage à distance et produisent de l'électricité. Ce processus répond à une valorisation énergétique.

Plastiques ménagers

Informations clés

PROVENANCE

Au niveau politique et sociétal, de plus en plus de voix s'élèvent en Suisse, réclamant une solution pour la collecte des déchets plastiques ménagers. Dans ce contexte et suite à l'adoption de la motion Dobler par les deux chambres fédérales, les entreprises AVAG Umwelt AG et InnoRecycling AG proposent une solution commune pour la collecte des déchets plastiques mixtes provenant des ménages. La mise en place de ce concept "Bring plastik back" se fait dans le respect du monopole communal en matière de gestion des déchets urbains. Il est certifié conformément aux exigences de l'association suisse des recycleurs de plastique (VSPR) et il bénéficie de son label.

Durant l'année 2024, diverses communes actionnaires de Celtor SA, dont Petit-Val, Valbirse et Reconvilier ont fait le choix d'adhérer au programme. Les plastiques en question sont réunis dans les sacs taxés « Bring plastik back » pour être ensuite déposés dans des containers spécifiques.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Sur mandat de la société InnoRecycling AG, Celtor SA organise la vidange des containers de certaines communes. Le plastique récolté est stocké sur le site de Celtor SA à Rond de Sagne pour être ensuite transféré par camion dans les entreprises de recyclage spécialisées.

EVOLUTION DES TONNAGES :

En raison de la mise en œuvre récente de la collecte des plastiques ménagers, nous ne pouvons actuellement pas représenter un graphique représentatif.

VALORISATION :

À condition d'être correctement collectés, triés et traités, les plastiques ménagers peuvent conduire à une valorisation matière et ceci sur plusieurs nouveaux cycles de recyclage. Dans le cas contraire, leur élimination permet au moins une valorisation énergétique.

Dans la mesure du possible, les plastiques collectés sont recyclés et réutilisés en Suisse. Le traitement en question ne peut être réalisé que par des entreprises spécialisées pour les différents types de plastique. Par exemple, InnoPlastics AG à Eschlikon (TG) est spécialisée pour les plastiques de type LDPE (Polyéthylène basse densité), HDPE (Polyéthylène haute densité) et PP (Polypropylène). Par contre, il n'existe actuellement en Suisse aucune entreprise de recyclage spécialisée dans les fractions PS (polystyrène) et cartons à boisson. Etant donné que ces matières peuvent également être recyclées, elles sont envoyées à des entreprises spécialisées dans les pays voisins de l'UE.

Déchets encombrants

Informations clés

PROVENANCE

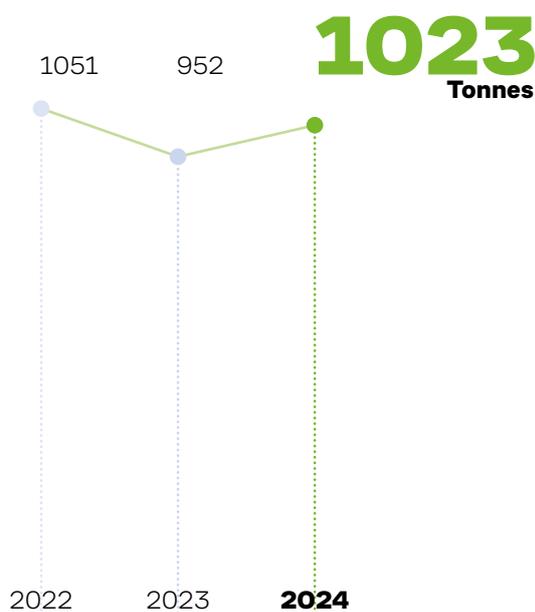
Les encombrants sont des déchets urbains produits principalement par les ménages, qui ne peuvent ni être insérés dans un sac officiel taxé Celtor de 110 litres ni être collectés autrement de manière sélective. Il s'agit principalement d'objets incinérables, majoritairement récoltés dans le cadre des tournées encombrants que Celtor organise pour les communes actionnaires qui en font la demande.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Dans la mesure du possible, les matières valorisables, comme le bois et certaines parties métalliques, sont extraites des encombrants pour être acheminées dans les filières de recyclage appropriées. Le surplus est broyé chez Celtor et directement acheminé vers des usines d'incinération suisses.

Lorsque les usines d'incinération sont en révision, les encombrants broyés sont mis en balles à l'aide de la machine « Bala-Press » par Celtor qui les stocke provisoirement sur son site. Une balle pèse environ 700 kilos et elle représente un volume d'1 m³. Lorsque les usines recommencent à fonctionner, les balles stockées sont progressivement évacuées par rail ou par route vers leurs lieux d'incinération. Cette solution permet de stocker le plus proprement possible le surplus de combustibles durant l'été et d'approvisionner les usines d'incinération durant les mois froids de l'année.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Les encombrants pour lesquels il n'existe actuellement pas de valorisation matière sont acheminés en usine d'incinération où ils alimentent un réseau de chauffage à distance et produisent de l'électricité. Ce processus répond à une valorisation énergétique.

Papier

Informations clés

PROVENANCE

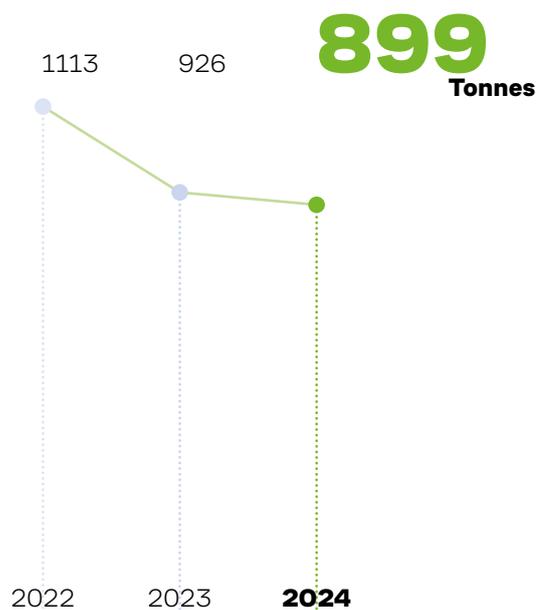
Les vieux journaux et autres déchets de papier proviennent principalement des habitants des communes actionnaires de Celtor. Ils sont majoritairement récoltés dans le cadre des tournées papier que Celtor offre aux communes actionnaires qui en font la demande.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le papier récolté est transféré par camion dans des entreprises de recyclage spécialisées. Le produit de la vente du papier est intégralement reversé aux communes actionnaires en fonction des volumes récoltés.



ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois traité dans les entreprises spécialisées, le papier recyclé est remis sur le marché. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Carton

Informations clés

PROVENANCE

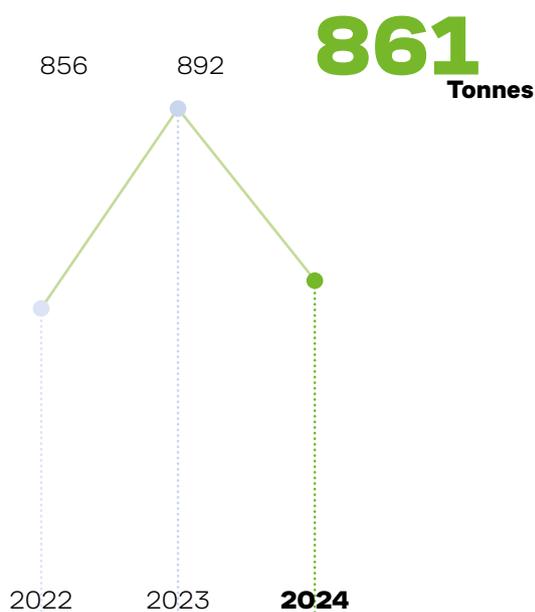
Les vieux cartons et autres déchets de carton proviennent des habitants des communes actionnaires de Celtor. Ils sont récoltés dans le cadre des tournées carton que Celtor offre aux communes actionnaires qui en font la demande. Les entreprises régionales livrent également leur carton à Celtor.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le carton récolté est stocké pour être ensuite transféré par camion dans des entreprises de recyclage spécialisées.



ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois traité dans les entreprises spécialisées, le carton recyclé est remis sur le marché. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Le trajet du carton

1.



2.

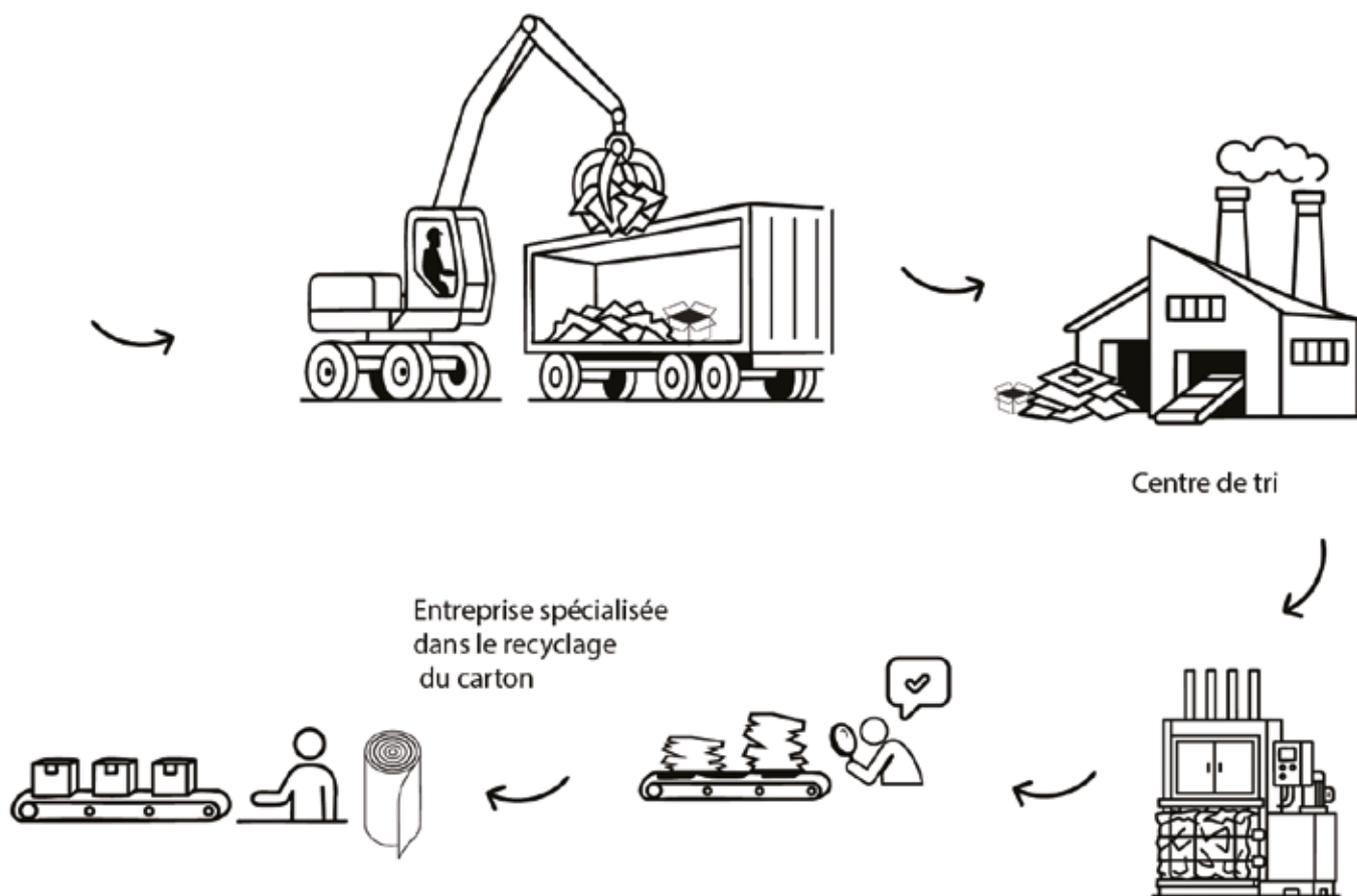


Le carton réceptionné dans notre centre de tri provient principalement des tournées de collecte organisées dans les communes, des clients qui le livrent directement sur site ou des conteneurs presse mis en location.

Une fois déposé sur site, il est trié afin d'en éliminer les éléments non conformes tels que les résidus de plastique ou les cartons alimentaires (cartons à pizza, brique de lait), qui compromettent le recyclage. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent des cartons déjà triés et propres.

3.

4.



Après le tri, le carton est chargé et acheminé vers des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Dans les entreprises spécialisées, le carton subit un second tri et un nettoyage approfondi avant d'être transformé en nouveau carton ou en papier recyclé.

Bois

Informations clés

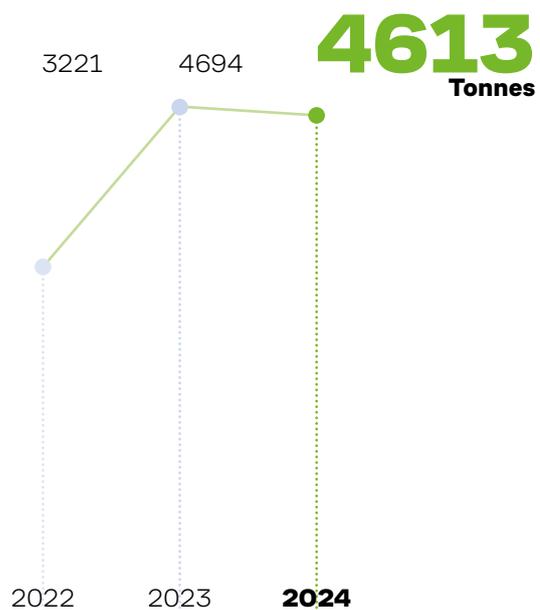
PROVENANCE

Les déchets de bois proviennent essentiellement d'entreprises de la région et sont souvent des déchets de démolition. Les déchets de bois sont également récoltés dans le cadre des tournées pour déchets encombrants organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires. Les habitants amènent aussi les déchets de bois (généralement des meubles) directement auprès de Celtor.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le bois réceptionné chez Celtor est trié en deux catégories. La première est réservée à la réutilisation de la matière. La deuxième est destinée à être brûlée. Les deux catégories de bois sont ensuite broyées au moyen d'un pré-broyeur universel de type "Terminator".

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois broyé, le bois de la catégorie « réutilisable » est acheminé vers des usines fabriquant des panneaux agglomérés utilisés ensuite dans la construction. Ce premier processus assure la conservation de la matière première qui peut ainsi entrer dans un nouveau cycle d'utilisation. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En réutilisant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Le bois broyé de la deuxième catégorie « non-réutilisable » est transféré vers de grandes chaufferies spécialisées dans la région. Par le biais de la combustion, ce deuxième processus assure une valorisation énergétique en chaleur et en électricité.

Déchets verts

Informations clés

PROVENANCE

Les déchets de nature végétale provenant des ménages sont récoltés dans le cadre des tournées vertes organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires. En plus de ces tournées, Celtor offre aux communes actionnaires des tournées spéciales branches, dont la matière entre également dans la catégorie des déchets verts. Des déchets de nature végétale sont également livrés directement auprès de Celtor par des agriculteurs, des paysagistes et par les services communaux qui s'occupent de l'entretien des espaces publics.

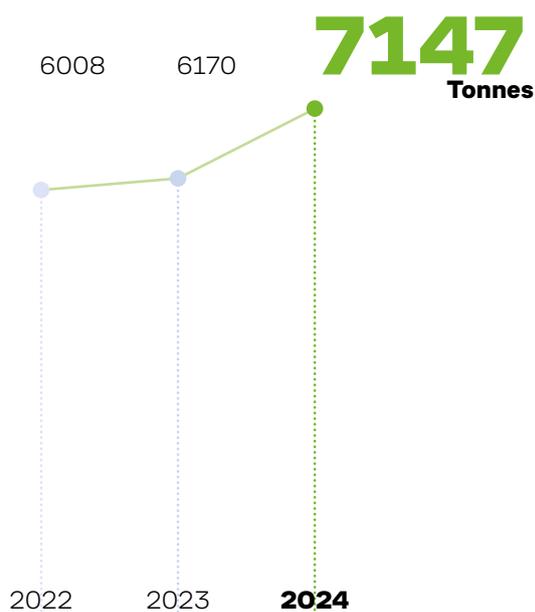
ACTIVITÉS DE CELTOR

Les déchets verts sont entreposés dans la halle de compostage pour être ensuite transformés. Ce processus nécessite une installation performante pour mettre en œuvre les phases de broyage, de maturation et de criblage. Ce travail s'étend sur une durée de cinq semaines au moins, avant que le compost soit mis à disposition.

Les déchets verts en phase de compostage font l'objet de quatre analyses annuelles et d'une analyse supplémentaire cherchant à déceler les micros plastiques.



ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Ce produit à haute valeur ajoutée est mis gratuitement à la disposition des agriculteurs de la région, ainsi que des habitants qui peuvent venir se servir sur le site de Celtor. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. Elle permet de boucler le cycle matière et elle assure une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Décharge Type B

Informations clés

PROVENANCE

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B (décharge contrôlée pour matériaux inertes / DCMI). Il s'agit essentiellement de matériaux non pollués ou très légèrement pollués provenant essentiellement des entreprises de construction de la région.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Celtor assure l'aménagement des casiers de type B, impliquant une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que les casiers de type B peuvent accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales.



ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Ces matériaux ne sont actuellement pas revalorisables, ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.

Décharge Type D

Informations clés

PROVENANCE

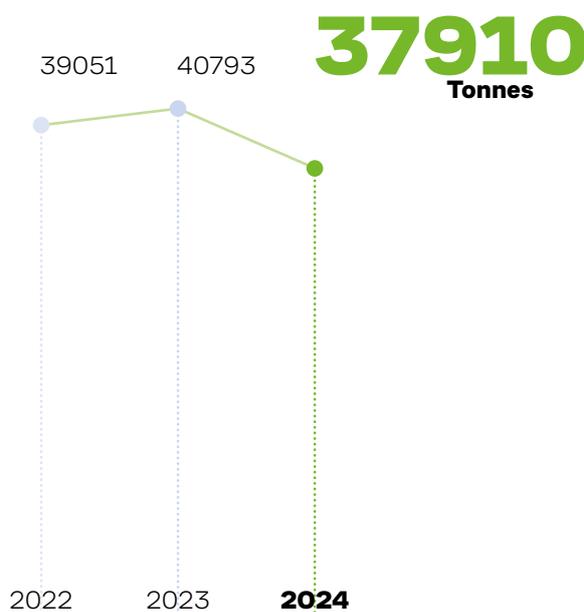
Les mâchefers contiennent les cendres et autres résidus provenant de l'incinération des déchets urbains. Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers. Les livraisons proviennent des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, de Vadec Colombier et de Stadtwerk Winterthur. Afin d'assurer une optimisation des trajets, les benues de transport (rail et route), qui acheminent les déchets combustibles vers les usines d'incinération, reviennent chez Celtor remplies de mâchefers.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Les mâchefers sont passés dans une machine de déferrailage qui permet, par un processus de criblage, de ressortir les métaux ferreux et les métaux non ferreux. Ces métaux sont ensuite vendus à des entreprises spécialisées pour un recyclage approprié. Grâce à une installation performante et un savoir-faire pointu, Celtor s'est forgé une réputation de premier plan au niveau de cette activité, avec un taux de récupération élevé des métaux recyclables.

Une fois déferrailés, les mâchefers sont stockés dans le casier de type D (mâchefers). Celtor assure l'aménagement de ce casier, qui implique une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que le casier de type D peut accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers sont recyclés de manière appropriée. Ce processus assure la conservation de la matière première qui peut ainsi entrer dans un nouveau cycle d'utilisation. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en effet en réduire la consommation. Cette année, Celtor a ressorti 3104 tonnes de ferrailles de mâchefers ainsi que 806 tonnes de non ferreux.

Une fois déferrailés, les mâchefers ne sont actuellement pas revalorisables. Ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.

Décharge Type E

Informations clés

PROVENANCE

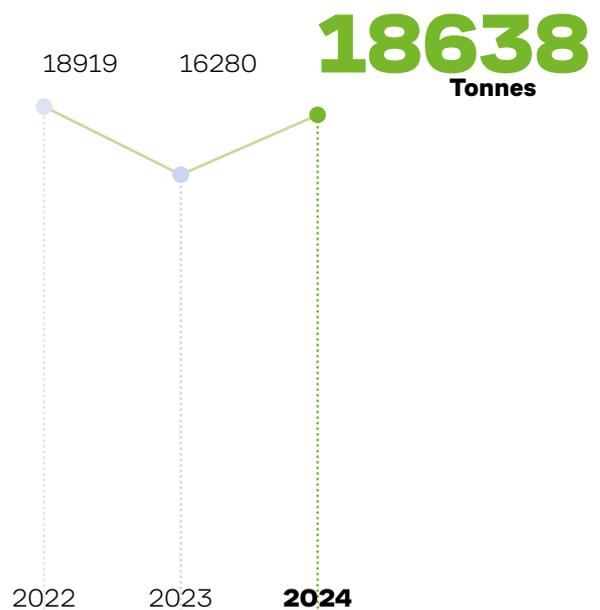
Les matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolition contenant de l'amiante sont stockés dans le casier de type E (matériaux pollués). Ces matériaux proviennent essentiellement des entreprises de construction de la région qui dépolluent différents sites.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Celtor assure l'aménagement des casiers de type E, impliquant une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que les casiers de type E peuvent accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Il existe très peu de casier de type E en Suisse. Celui de Celtor est l'un des plus importants dans la région du Jura Bernois.

Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton ensuite remise à Celtor. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Ces matériaux ne sont actuellement pas revalorisables, ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.



Finances

EXERCICES 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 de **CHF 11'668'613** est de nouveau positif. Il est supérieur de plus de 28% au chiffre d'affaires budgétisé (**CHF 9'106'000**).

Les livraisons d'incinérables et celles destinées à la décharge de type D et E ont été supérieures aux tonnages budgétés.

PROVISIONS

Les comptes disposent toujours de la provision destinée au développement du site, plus précisément destinée aux futures infrastructures auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de son extension.

Des chantiers conséquents tels que l'étanchéification du casier type E, la construction du sous-voie (passage inférieur de la route cantonale) ainsi que la construction du coffre de la future nouvelle route cantonale, détaillés au début du présent rapport ont eu lieu cette année. Plusieurs mesures de compensation prévues ont également eu lieu.

Les coûts de ces travaux ont été dissouts de la provision pour développement du site. Cette provision est donc passée de CHF 14'344'269 à CHF 11'767'171. À la suite du bon résultat de l'année 2024, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à cette provision un montant de CHF 2'500'000 passant ainsi la provision à CHF 14'267'171.

INVESTISSEMENT – RECONSTRUCTION HALLE DE TRANSBORDEMENT

La reconstruction de la halle de transbordement s'est poursuivie tout au long de l'année comme expliqué au chapitre « points forts de l'année » au début du rapport.

La nouvelle halle est équipée d'une technologie avancée de protection contre les incendies. L'investissement au bilan avoisine les 5 millions de francs. La provision pour cause d'incendie constituée l'année de l'événement a été totalement dissoutes.

INVESTISSEMENTS

D'autres investissements en machines comme un broyeur à déchets verts ou un crible ont été effectués. Des compacteurs avec lève-containers ont également été acquis. Le serveur a quant à lui été remplacé respectant ainsi à un cycle de vie d'environ sept ans.

COMPTES 2024

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 11'668'613. Les charges d'exploitation à CHF 5'998'396, les charges du personnel à CHF 1'496'461 et les autres charges à CHF 3'857'987. **Le résultat d'exploitation 1 se monte donc à CHF 315'769.**

À ce résultat s'additionne le résultat financier qui se monte à CHF 93'418 ce qui nous donne **un résultat d'exploitation 2 de CHF 409'187.**

Sont à déduire les amortissements ordinaires d'un montant de CHF 1'235'965. **Un résultat d'exploitation 3 négatif de CHF 826'778 est alors obtenu.** Le résultat exceptionnel se monte à CHF -985'449. Il est composé d'une attribution à la provision ainsi que d'une consommation de la provision comme expliqué ci-dessus. Nous atteignons ainsi **un résultat final de l'exercice positif de CHF 158'672.**

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine pour laquelle tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

RÉSULTAT

Dans ces circonstances, l'exercice 2024 présente un bénéfice net de CHF 158'672. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 9'039'463 (bénéfice 2024 CHF 158'672, bénéfice reporté CHF 8'880'791).

En conclusion, le Conseil d'Administration vous invite à :

1.

Accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés ;

2.

Utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante : Report à compte nouveau, CHF 9'039'463

3.

Donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.

BILAN

[AU 31.12.2024]

			COMPTES AU 31.12.2024	COMPTES AU 31.12.2023
ACTIFS	ACTIFS CIRCULANTS	Liquidités, titres	6'933'801.17	11'565'462.39
		Débiteurs, autres créances	3'062'357.09	2'713'143.02
		Autres débiteurs	213'786.53	204'470.85
		Actifs de régularisation	20'968.28	9'041.35
		Total Actifs circulants	10'230'913.07	14'492'117.61
	ACTIFS IMMOBILISÉS	Immobilisations financières	7'526'270.73	7'513'747.23
		Immobilisations corporelles meubles	2'593'775.85	2'279'925.43
		Immobilisations corporelles immeubles	6'200'218.69	2'604'255.64
		Total Actifs immobilisés	16'320'265.27	12'397'928.30
	TOTAL ACTIFS		26'551'178.34	26'890'045.91
PASSIFS	DETTES DETTES À COURT TERME	Créanciers sur achats et prestations	1'420'908.93	1'068'048.96
		Créanciers entreprise	12'440.90	4'284.75
		Autres dettes	1'143'706.00	1'172'724.71
		Passifs de régularisation	291'489.44	270'096.50
		Provision	-	-
	Total Dettes à court terme		2'868'545.27	2'515'154.92
	DETTES DETTES À LONG TERME	Provisions	14'267'170.60	15'118'100.15
		Total Dettes à long terme	14'267'170.60	15'118'100.15
	CAPITAUX PROPRES	Capital-actions	250'000.00	250'000.00
		Réserves	126'000.00	126'000.00
Bénéfice reporté		8'880'790.84	8'700'860.63	
Total Capitaux propres		9'256'790.84	9'076'860.63	
Bénéfice		158'671.63	179'930.21	
TOTAL PASSIFS		26'551'178.34	26'890'045.91	

COMPTE DE RÉSULTATS
[AU 31.12.2024]

		COMPTES AU 31.12.2024	BUDGET AU 31.12.2024	COMPTES AU 31.12.2023
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	Ventes de prestations de services	10'986'836.71	8'407'000.00	10'662'509.38
	Autres produits	681'852.00	710'000.00	682'348.28
	Déductions sur des ventes	-75.88	-11'000.00	-2'979.87
	Chiffres d'affaires d'exploitation	11'668'612.83	9'106'000.00	11'341'877.79
ACHATS DE MARCHANDISES & DE SERVICES	Achats de prestations et services	5'608'254.78	4'339'000.00	5'990'840.58
	Charges d'énergie	378'441.40	280'000.00	298'820.59
	Autres charges	11'700.00	200'000.00	35'000.00
	Déductions sur achats	-	-	-
	Achats de marchandises et de services	5'998'396.18	4'819'000.00	6'324'661.17
	MARGE BRUTE 1	5'670'216.65 48.59%	4'287'000.00 47.08%	5'017'216.62 44.24%
CHARGES DE PERSONNEL	Salaires exploitation	876'457.35	870'000.00	811'024.87
	Salaires administration	377'543.14	370'000.00	345'333.53
	Charges sociales	197'186.20	199'000.00	178'545.45
	Autres charges	45'274.05	65'000.00	41'026.90
	Charges de personnel	1'496'460.74	1'504'000.00	1'375'930.75
	MARGE BRUTE 2	4'173'755.91 35.77%	2'783'000.00 30.56%	3'641'285.87 32.10%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	Locations et attributions	388'945.58	314'000.00	394'143.18
	Entretiens, réparations, remplacements [ERR]	2'845'936.34	4'193'000.00	1'491'887.27
	Assurances choses, droits, taxes	155'450.77	105'000.00	91'992.59
	Énergie, eau et épuration	88'349.07	85'000.00	90'609.64
	Frais administratifs et informatiques	241'249.87	565'000.00	306'133.65
	Marketing et RP	62'281.39	84'000.00	52'748.48
	Autres charges	75'773.64	72'000.00	73'747.57
	Autres charges d'exploitation	3'857'986.66	5'418'000.00	2'501'262.38
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1	315'769.25 2.71%	-2'635'000.00 -28.94%	1'140'023.49 10.05%
RÉSULTATS FINANCIERS	Charges financières	2'300.76	7'000.00	3'205.78
	Produits financiers	-95'718.64	-14'000.00	-61'948.31
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2	409'187.13 3.51%	-2'628'000.00 -28.86%	1'198'766.02 10.57%
	Amortissements	1'235'964.92	1'280'000.00	847'113.40
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3	-826'777.79 -7.09%	-3'908'000.00 -42.92%	351'652.62 3.10%
	Résultat exceptionnel	-985'449.42	-4'090'000.00	171'722.41
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	158'671.63 1.36%	182'000.00 2.00%	179'930.21 1.59%
	BÉNÉFICE	158'671.63	182'000.00	179'930.21

Rapport

RAPPORT

FHS | SORESA
BRANCH OF FHS GROUP

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire Soresa SA



Luc Grosjean
Responsable du mandat



Dominik Borer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bienne, le 19 mars 2025

Annexes : Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

CH-2501 Biel/Bienne
PF/CP 445-Rue Ernst Schüler 5
T +41 (0)32 328 89 10

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 36
T +41 (0)32 910 91 30

www.fhs-group.ch
info@fhs-group.ch

 Membre d'EXPERT Suisse
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Annexe

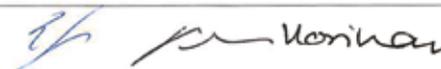
	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p> <p>Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.</p>		
2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
Amortissements sur participations	-100'000	-100'000
Valeurs au bilan	803'800	803'800
<u>Immobilisations corporelles immeubles</u>		
Valeurs au bilan	6'200'219	2'604'256
Valeurs officielles	2'409'500	2'409'500
Valeurs AIB	11'488'400	8'118'400
3. Nombre de collaborateurs		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		

ANNEXE

Celtor SA
Tavannes

Annexe

	<u>31.12.2024</u>		<u>31.12.2023</u>
		CHF	CHF
4. Propres parts du capital			
		2024	2023
	Nombre	Valeur en CHF	Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000	1'000
5. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat			
Attributions à la provision pour développement du site		-2'500'000	-1'650'000
Ajustement du croire		-13'000	-4'500
Ajustement taxes cantonales + fédérale		-150	-
<i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i>		<i>-2'513'150</i>	<i>-1'654'500</i>
Prélèvement de la provision pour développement du site		2'577'098	1'276'736
Ajustement taxe fédérale bioactif		37'087	-
Ajustement taxe cantonale		18'683	-
Prélèvement de la provision indemnité incendie		773'832	55'169
Indemnités d'assurance liées à l'incendie		-	95'902
Produits TVA sur taxe cantonale		50'228	49'971
Gain sur vente d'immobilisation		41'672	5'000
<i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i>		<i>3'498'600</i>	<i>1'482'778</i>
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période		985'450	-171'722



PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

	2024 CHF	2023 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	8'880'791	8'700'861
Bénéfice de l'exercice	158'672	179'930
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	<i>9'039'463</i>	<i>8'880'791</i>
Total à la disposition de l'Assemblée générale	9'039'463	8'880'791
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	9'039'463	8'880'791
✓ Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-	-
✓ Paiement du dividende	-	-
Report à compte nouveau	9'039'463	8'880'791





Conseil d'administration



MEMBRE

MORITZ
Jäggi
Péry

MEMBRE

MERCERAT
André
Champroz

**VICE-
PRÉSIDENTE**

KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

MEMBRE

CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

MEMBRE

MÉNARD
Sophie
Tavannes

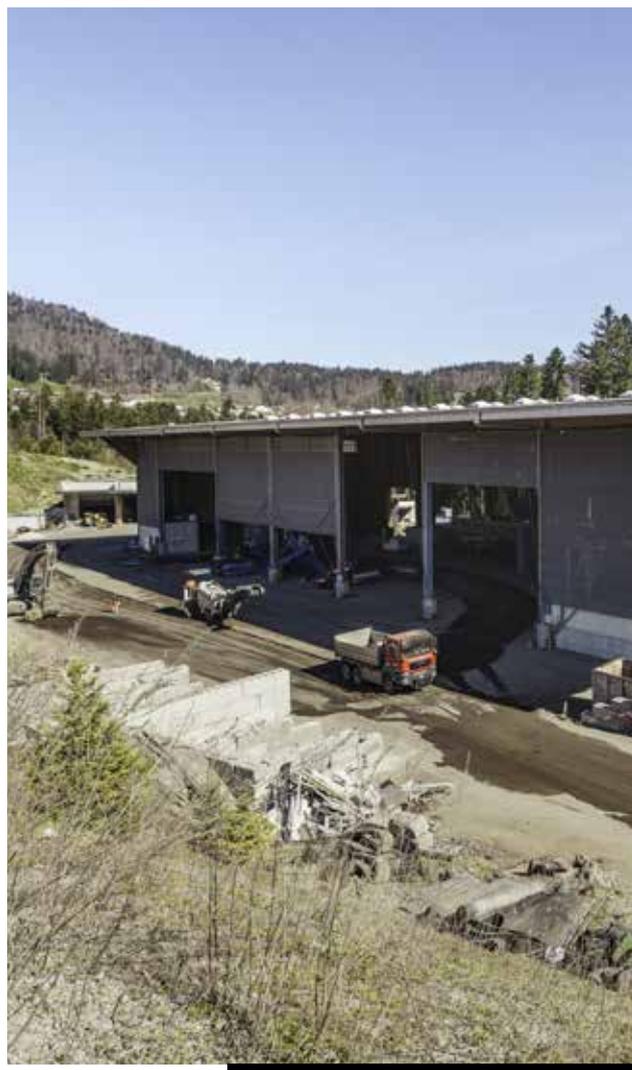
PRÉSIDENT

SCHNYDER
Eric
Nods

Séances d'information

SEANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2025. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des projets en cours tels que la reconstruction de la halle de transbordement, de la construction de l'annexe au garage et de l'étanchéité du casier type E, ainsi que de l'état d'avancement de l'extension de la décharge. La collecte du plastique sur le plan cantonal et le projet d'acquisition de l'entreprise de transport Reichert SA ont également été abordés.



Prestations aux communes

CELTOR SA FOURNIT À SES COMMUNES ACTIONNAIRES LES PRESTATIONS SUIVANTES:

- + **La collecte des déchets urbains**
[ordures ménagères]
- + **La collecte des déchets encombrants combustibles**
- + **La collecte des déchets compostables**
[tournée verte]
- + **La tournée « spéciale branches » au printemps**
- + **La collecte du papier & du carton**
- + **La collecte des déchets organiques de la restauration**
- + **Les déchèteries intercommunales**
[ouvertes le samedi de 8 h 00 à 11 h 30]



DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012 Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration (restaurants, cantines, cuisines, homes, hôpitaux etc.). Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont donc livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

LOCATION CONTAINERS-PRESSE

Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant à l'échelle de la Suisse plus de 250 collaborateurs à temps plein, ne sont plus soumises au monopole communal et doivent éliminer leurs déchets par d'autres canaux. Pour combler ce vide, Celtor SA propose à ces sociétés de prendre en location des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ces containers-presse sont mis à disposition et livrés chez le client par les soins de Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

DEMAT JB SA

Matériaux recyclés de chantier

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA, nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, le traitement, la gestion et la revente des matériaux revalorisables de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux secondaires dans la construction ou dans les revêtements routiers.

Ces matériaux sont triés, concassés et criblés selon des normes strictes de protection de l'environnement et de la construction. Une fois ces opérations effectuées, ces matériaux minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substitut de gravier, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation (eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

Cette année, la vente des matériaux recyclés atteint 6066 tonnes contre 11617 tonnes de matériaux réceptionnés.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.





CELTOR SA
Case postale 27
2710 TAVANNES
www.celtor.ch